



Nancy, le 10 NOV. 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Le 7 septembre dernier, à l'occasion d'une conférence de presse, l'association Centre Ville en Mouvement a sollicité au Gouvernement l'attribution d'un label « Grande Cause Nationale 2018 » aux centres-villes.

Cette attention doit permettre une véritable prise de conscience de la mutation profonde que connaît le commerce et qui impacte inéluctablement l'attractivité économique, démographique et sociale des cœurs de villes et d'agglomérations. Au-delà de la vitalité commerciale, ce sont en effet toutes les fonctions d'une ville qui sont remises en cause.

Si la ville de demain doit pouvoir compter sur un commerce qui sait s'adapter aux usages de consommation et de comportement, elle doit aussi pouvoir s'appuyer sur un engagement public national et local.

La Ville de Nancy, qui recense près de 108 000 habitants au sein d'une agglomération qui en compte plus de 250 000, est relativement préservée de la vacance commerciale. Ainsi, sa diversité d'enseignes faisant la part belle aux indépendants, sa volonté de limiter les zones commerciales périphériques, ou encore sa dynamique démographique grâce à une forte concentration d'étudiants permettent de maintenir une activité commerciale diversifiée et soutenue.

Pour autant, dans un contexte économique contraint, des fermetures d'enseignes s'imposent à notre ville, comme à l'ensemble des centres urbains, sans information préalable permettant à la collectivité d'anticiper.

Face à cette réalité, la Municipalité de Nancy a décidé de lancer, dès le début de son mandat, une importante politique de soutien à la dynamique commerciale de son hyper-centre, via un plan d'actions variées allant du renforcement de l'animation urbaine et commerciale au montage d'une structure de portage foncier.

Un travail de prévention est donc mené en profondeur en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, à commencer par les associations représentatives des commerçants.

Malgré les efforts fournis par la Ville de Nancy, celle-ci se trouve néanmoins souvent démunie face à des enjeux urbanistiques (réglementation plus contraignante en centre notamment en site patrimonial remarquable) ou financiers (spéculation sur les loyers, abattement fiscal sur les locaux vacants), ou encore face à des législations entraînant des discriminations territoriales (accessibilité des personnes à mobilité réduite aux locaux, installation de zones franches périphériques).

Il apparaît fondamental que le nouveau Ministère de la Cohésion des Territoires rétablisse l'équité territoriale en tenant compte des contraintes spécifiques des centres-villes.

Compte tenu de ces éléments, la Ville de Nancy soutient sans réserve l'initiative de l'association Centre Ville en Mouvement, dont tout l'enjeu réside dans la co-construction de politiques publiques luttant contre la désertification commerciale et tertiaire des centres-villes.

Il en va de l'identité de nos villes et de nos territoires.

En souhaitant vivement pouvoir compter sur un engagement national fort afin de co-construire ensemble l'avenir des villes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



Sylvie PETIOT  
Première adjointe au Maire



Laurent HENART  
Maire de Nancy,  
Ancien Ministre

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel de Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75007 PARIS**